



1. Le Pass Sanitaire est applicable dans tous les équipements sportifs quelque soit leur capacité d'accueil.
2. Remplir le questionnaire sanitaire et tenir les dirigeants du club au courant de toute évolution de votre situation de santé. En cas de réponse(s) positive(s) arrêt immédiat de la pratique.
3. Un registre détaillé des présences doit être tenu afin de permettre le suivi des pratiquants.
4. Les malades guéris du COVID doivent présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive.
5. Limitation de l'utilisation des vestiaires en fonction des préconisations locales.
6. Port du masque obligatoire dans les vestiaires, sauf sous la douche.
7. Pratique sans limitation de participants.
8. Kata et Kihon waza avec masque de protection (toutes disciplines).
9. Les assauts (Kendo, Chanbara, Naginata) sont possibles avec l'utilisation d'une protection sous le casque : bouclier plexi, masque spécifique, tenugui, etc.
10. Ne JAMAIS utiliser un autre matériel que le sien, et ne pas toucher le matériel d'un autre pratiquant. Désinfecter le matériel de prêt.
11. Respectez strictement les gestes barrières.
12. La pratique est fortement déconseillée pour les personnes en situation de vulnérabilité (âge, pathologie chronique associée).

**EN VOUS PROTEGEANT VOUS PROTEGEZ LES AUTRES !**

M. Éric MALASSIS  
Président du CNKDR


